

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le seize du mois de Mars à dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, Mme BAUBRY Françoise, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, M. BOSDEVEIX David, Mme BARBEAU Marlyse.

Absent(s) Excusé(s) :

M. BOISSEAU Frédéric a donné pouvoir à M. BOUROUMEAU Christophe

Absent(s) :

Mme AUDEBERT VILLEROY Marine

M. FAYARD Jean-Claude

Secrétaire de Séance : Mme MANGEANT Rachel,

Date de convocation : 09 mars 2021

Ordre du Jour : Adhésion au service remplacement du CDG17, Vote du compte administratif : Boulangerie – Maison Médicale, Vote du compte de Gestion : Boulangerie – Maison Médicale , Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h00. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 16 février dernier : Néant. Chacun procède à la signature du registre.

1) Adhésion au service remplacement du CDG17 :

Le Maire de Muron,

Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n°84-53 du janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...)

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, de frais de gestion représentant 5% du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.
- Dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

2) Vote du Compte Administratif 2020 du Budget de la Boulangerie :

Monsieur Patrick DUNCAN présente le compte administratif du Budget de la Boulangerie.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	35 431.16
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	35 431.16
	Réalisé :	8 314.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	27 943.06
	Réalisé :	8 314.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	27 943.06
	Réalisé :	12 033.84
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	8 314.00
Fonctionnement :	3 719.84
Résultat global :	12 033.84

3) Vote du Compte Administratif 2020 du Budget de la Maison Médicale :

Monsieur Patrick DUNCAN présente le compte administratif du Budget de la Maison Médicale
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	70 348.11
	Réalisé :	35 434.59
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	70 348.11
	Réalisé :	22 038.36
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	86 000.00
	Réalisé :	9 399.26
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	86 000.00
	Réalisé :	36 205.68
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 396.23
Fonctionnement :	26 806.42
Résultat global :	13 410.19

4) Adoption du compte de Gestion de la Boulangerie – Année 2020

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Boulangerie.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

5) Adoption du compte de Gestion de la Maison Médicale – Année 2020

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Maison Médicale.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Questions diverses :

- Madame le Maire propose la mise en place de deux barrières bleues que nous avons en stock devant la boulangerie. Monsieur DUPRAT, conseiller, propose de mettre les deux bacs présents devant la Mairie. Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, précise que de toutes façons il sera nécessaire de retirer ces deux bacs pour l'accès au visiophone (porte d'entrée de la Mairie). Madame le Maire précise que ces barrières seront posées sur platine pour que ce soit plus pratique. Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, pense qu'il serait nécessaire d'installer également une barrière amovible pour l'accès des voitures du côté de l'école primaire.
- **Problème bio déchets incinérateur d'Echillais** : La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan nous propose une visite du 06 au 30 avril prochain. But de la visite : nous rassurer sur le CIL et son fonctionnement. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, dit que les champs étaient déjà parsemés de résidus plastique, le problème n'est pas nouveau et que des millions d'euros ont été investis pour un projet qui ne sera jamais fini. Monsieur DUPRAT, conseiller, stipule que le problème vient au départ des gens qui ne trient pas leur poubelle et que du verre se retrouve dans des sacs lors du ramassage d'ordures. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, pense que le problème vient du prix de la redevance des ordures ménagères qui est de plus en plus chère alors que les gens trient de plus en plus. Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, informe le conseil qu'une administrée se propose de travailler sur la consommation des déchets de la commune et qu'elle souhaite mettre en place des ateliers zéro déchet. Il souhaite également que l'on se penche sur deux problèmes : 1- l'histoire de l'incinérateur (malfaçons) 2- rejets des fumées dans la mer. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise que les travaux de ce site ont continué malgré les interdictions (travaux camouflés). Madame le Maire propose aux conseillers de se rendre sur le lien DOODLE afin de fixer date et heure de visite.

- Madame le Maire signale que deux véhicules circulent sur la commune, un véhicule blanc et un véhicule noir avec une femme et deux enfants afin d'effectuer du démarchage forcé. A ce sujet, une administrée s'est fait voler ses chiens dans la nuit, une poule a été égorgée et son jardin saccagé. En restant dans le même registre, il est évoqué le fait que deux jeunes administrés s'amusaient à détériorer les panneaux de signalisation. Madame BARBEAU, conseillère, demande à ce que les panneaux de signalisation de la salle polyvalente soient changés afin d'améliorer l'indication de la salle. Madame le Maire répond qu'un budget 2021 est prévu à cette effet. Monsieur DUPRAT, conseiller, signale qu'un élu de la commune de Tonnay-Charente l'a récemment interpellé pour constater les dégâts sur le pont affaissé au lieu-dit « Treize prises ». Les deux tabliers vont bientôt se retrouver dans le vide. Le 15 mars dernier une réunion a eu lieu à la Mairie de Tonnay-Charente afin d'interdire le passage sur ce pont. Madame le maire rencontre Monsieur BESSAGUET, Maire de Moragne et président du syndicat de Marais à ce sujet le 17 mars 2021.
- **Logement 49 rue de la Libération** : Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de notre assureur suite à la réunion d'expertise du 20 janvier dernier diligentée par l'assureur de nos locataires ainsi que le rapport de la compagnie adverse. Madame le Maire fait consulter le rapport d'expertise par l'ensemble des conseillers présents. Madame le Maire signale son intervention ce jour avec Me BONNET COIRRIER sur place afin de pouvoir obtenir une estimation du bien afin de procéder à la mise en vente de l'immeuble. Monsieur DUPRAT, conseiller, demande s'il y a eu un diagnostic précédent celui de la SAPA par l'ancienne équipe, Madame le Maire répond que non. Monsieur DUPRAT, conseiller, s'indigne de la situation et stipule que ce manquement de la part de la commune est grave. Le conseil statuera sur l'évolution du dossier après avoir obtenu l'estimation du Notaire.
- Madame BAUBRY, conseillère, demande à obtenir la parole afin de connaître l'évolution du dossier des impayés sur la commune. Madame le Maire lui répond que nous avons réussi à obtenir un remboursement de la dette à hauteur de 13 000 € suite à nos relances mais également à l'intervention de la Trésorerie de Rochefort par le biais de relances et de saisies sur CAF ou sur salaires.
- Monsieur DUPRAT, conseiller, demande si la commune intervient concernant la maison située rue de la Résistance où le toit est entrain de tomber. Madame le Maire informe l'ensemble du conseil qu'une assistante sociale est sur le dossier et suit l'administré qui vit dans le logement. Madame le Maire l'a d'ailleurs rencontré afin de faire un point sur sa situation. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise que l'ancien conseil municipal lui avait proposé un autre logement situé sur Tonnay-Charente mais qu'il avait refusé car il ne souhaitait pas partir de la commune.
- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, signale qu'un artiste Monsieur Cyril MAGGY va intervenir sur l'école et qu'il faudrait lui trouver un logement le temps de son intervention soit 3 jours. Il est précisé que cette intervention sera répartie avec 22 h allouées à l'école pour l'éveil musical, création d'une chanson par classe. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, propose de loger l'intervenant dans le studio situé au-dessus de la maison médicale. L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition.
- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, profite d'avoir la parole est informe le conseil de la mise en place du défibrillateur sur le mur de la Mairie, qu'il est équipé d'un boîtier chauffant avec alarme et des électrodes adultes et pédiatriques. La maintenance est prévue dans l'achat du boîtier, il reste seulement la déclaration auprès du site P.A.E afin de pouvoir géolocaliser le défibrillateur.
- Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe et Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, ont présenté plusieurs sites pour le concert électro pop du 09 juillet 2021 organisé avec la C.A.R.O et annoncent que le lac de l'île d'Albe a été retenu pour la manifestation.
- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, signale qu'une chasse aux œufs aura lieu le 04 avril prochain au champ de foire pour les enfants allant jusqu'au CM2 avec un protocole sanitaire de mis en place. Pour les adolescents de la commune, une chasse aux indices sera organisée pour la première fois sur la commune (sous réserve d'accord préfectoral).

- Madame le Maire informe les conseillers présents de son rendez-vous avec Mme CERF concernant le fonctionnement de la bibliothèque et qu'elles travaillent sur une nouvelle convention.
- Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe, a reçu la commerciale de la société BREZAC, spécialisée dans les feux d'artifice pour l'événement du 14 juillet sur la commune en prenant en compte la crise sanitaire. Le devis obtenu s'élève à 3 500 €. Madame VILLEMONT reste dans l'attente d'un second devis et demande que 4 ou 5 conseillers se tiennent volontaires pour la mise en place du feu d'artifice en présence de l'artificier le 14 juillet prochain.
- Concernant l'Audit sur le bâtiment de l'école primaire, Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, a récupéré les devis et signale qu'il est entrain de les étudier avec Monsieur BOUROUMEAU, conseiller pour l'envoi du dossier en Préfecture dans les jours qui suivent. A ce sujet, Monsieur DUPRAT, conseiller, demande à prendre la parole est questionne Mme le Maire sur la prise en compte des 42 maisons qui arrivent avec les deux prochains lotissements et donc si le flux d'enfants ne va pas engendrer une inadéquation avec l'école existante ? Ne faut-il pas, selon M. DUPRAT, envisager la construction d'une nouvelle école ? Madame BAUBRY, conseillère, soutien les propos de Monsieur DUPRAT. Madame le Maire étudie le dossier et prend en considération tous les éléments futurs pour la commune et pour les établissements scolaires.
- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, annonce que de plus en plus de chiens errants divaguent jours et nuits sur la commune, arrachant les grillages et provoquant des accidents. Elle rappelle que les propriétaires sont responsables des dégâts matériels ou humains causés par leurs animaux. Monsieur VERRIER, 1^{er} adjoint, demande s'il est possible de verbaliser les propriétaires, d'emmener les animaux à la fourrière et de faire payer les frais aux propriétaires ? Madame le Maire étudie le dossier et évoque la prise d'un arrêté. Monsieur DUPRAT, conseiller, signale de nouveau des déjections canines rue de la Laiterie.
- Madame le Maire précise qu'une permanence a lieu chaque dernier samedi du mois et demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur les dates vacantes.
- Monsieur DUPRAT, conseiller, dit qu'il va représenter la commune au comité du CNAS.
- Clôture de la séance à 21h05.